

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des jeux dénommés
« LE 3 EN 1 », « 24 JOURS EN OR » et « MISSION PATRIMOINE »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 28 juillet 2021 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emission

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « LE 3 EN 1 » fait le 15 décembre 2021 s'applique à l'émission n°01 du jeu « LE 3 EN 1 » ayant le code jeu 144, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 07 mars 2022.

Article 2 – Forclusions d'émissions et résiliation de règlement

L'émission n° 01, code jeu 895 des tickets du jeu « 24 JOURS EN OR » est clôturé le dimanche 06 mars 2022.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 05 avril 2022 inclus.

Le règlement particulier du jeu « 24 JOURS EN OR » fait le 15 septembre 2021 est résilié à compter du 06 avril 2022.

L'émission n° 01, code jeu 892 des tickets du jeu « MISSION PATRIMOINE » est clôturé le dimanche 06 mars 2022.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 05 avril 2022 inclus.

Le règlement particulier du jeu « MISSION PATRIMOINE » fait le 23 juin 2021 est résilié à compter du 06 avril 2022.

Fait le 31 Janvier 2022

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

Charles Lantieri